

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 7 (1899)  
**Heft:** 7

**Quellentext:** Lettres inédits de Fauche-Borel  
**Autor:** Fauche-Borel, Louis

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## LETTRES INÉDITES DE FAUCHE-BOREL

(Suite)

Cette lettre est un monument d'habileté et même d'audace. Fauche-Borel poussait même la ruse trop loin et montrait dans quel affreux « état d'âme » il se trouvait dans ce moment-là. En effet, persuadé qu'on ne le remettrait pas en liberté à cette époque et voulant absolument, d'autre part, arriver jusqu'à Pichegrus, il méditait depuis quelque temps avec son neveu Vitel et l'abbé David, un savant projet d'évasion et il en fixait lui-même l'exécution au 1<sup>er</sup> janvier 1804. Et c'est dans ce même temps, peut-être le même jour, qu'il adressait sa supplique au sénateur Perregaux. Pour donner à cette dernière une chance quelconque de succès, il fallait faire usage des arguments les plus forts.

J'ai souligné trois phrases dans la lettre de Fauche-Borel. Celui-ci pouvait-il croire vraiment que Talleyrand et surtout Bonaparte se laisseraient surprendre par les opinions qui y étaient exprimées ? Pouvait-il réellement espérer que l'on croirait un mot de ce qu'il y affirmait. Quoi ! ce même Fauche-Borel, que l'on savait être un agent fanatique de la légitimité, cet émissaire qui avait réussi à entraîner Pichegrus dans le parti royaliste, ce fin routier que la police avait tant recherché et que Bonaparte était si heureux de posséder sous les verrous, cet homme qui, selon l'expression du conseiller d'Etat Réal, *accourrait si souvent à Paris avec un manuscrit sous le bras et une conspiration dans sa poche,*

ce même Fauche-Borel, dis-je, affirmait dans une lettre adressée à un haut dignitaire son attachement au gouvernement français ? C'était vraiment trop présumer de la bonté de ce gouvernement.

Au reste, à ce moment-là, je crois, il comptait davantage sur la réussite de l'évasion dont il préparait tous les détails, que sur la charité de Bonaparte à son égard.

Fauche-Borel, avec la complicité de son neveu Vitel, parvint heureusement à sortir de la prison du Temple, le 1<sup>er</sup> janvier 1804. Il se réfugia chez un prétendu ami, qui l'avait encouragé dans son projet et qui n'eut ensuite rien de plus pressé que d'avertir la police. Celle-ci, après avoir déjà envoyé des courriers dans toutes les directions, averti Bonaparte alors au camp de Boulogne et fait des perquisitions dans une quarantaine de maisons, découvrit Fauche-Borel le même jour, à cinq heures du soir, au moment où il prenait ses dernières dispositions pour aller rejoindre Pichegru, s'il en était encore temps et le faire renoncer à l'idée de venir à Paris. Il fut réintégré au secret dans la même prison du Temple ; il en fut de même de son neveu, qui resta neuf mois dans cette maison, fut ensuite banni de France et perdit, par conséquent, la situation qu'il avait acquise dans ce pays.

Fauche-Borel avait eu le temps, avant d'être arrêté, d'adresser une lettre à sa femme pour lui annoncer le plaisir avec lequel il la reverrait sous peu de jours. Une autre lettre incluse dans la première fut réexpédiée de Neuchâtel au geôlier du Temple. Le prisonnier parvint ainsi à faire croire qu'il ne s'était évadé que pour rejoindre sa famille. Le policier Réal fut seul à douter un peu de cette affirmation et il interrogea inutilement Fauche-Borel pour arriver à compromettre Moreau dans l'entreprise de Cadoudal et de Pichegru. Dès lors, il fut laissé tranquille pendant quelques mois, et, grâce à Desmarests, qui avait épousé une de ses parentes, il

ne fut pas même impliqué dans la procédure instruite contre les auteurs du complot royaliste.

La prison du Temple fut excessivement animée pendant les premiers mois de l'année 1804. Un grand nombre d'accusés et de suspects y furent écroués, et parmi eux Cadoudal, Pichegru et Moreau lui-même. Après l'assassinat judiciaire du duc d'Enghien et le jugement des autres coupables, Moreau conseilla à Fauche-Borel de demander en sa faveur l'intervention de son souverain, le roi de Prusse. Le moment semblait d'autant mieux choisi qu'à l'occasion de sa proclamation comme empereur, Napoléon I<sup>r</sup> faisait remettre en liberté beaucoup de prisonniers. Fauche-Borel n'eut pas l'avantage de bénéficier de ces heureuses dispositions du nouveau monarque ; bien au contraire, le 12 juin, on lui annonça qu'il allait être transféré à la prison de la Grande-Force, ce qui était une aggravation considérable apportée à sa situation.

« En arrivant à la Grande-Force, dit-il, je fus fouillé de la manière la plus sévère ; ce fut au point qu'on me fit déshabiller ; puis on me conduisit dans une chambre nouvellement plâtrée et dont le séjour ne pouvait être que très pernicieux. Je ne savais comment m'expliquer l'extrême rigueur du traitement qu'on me faisait subir, ni les minutieuses et dures précautions que prenait envers moi le gardien qu'on m'avait donné, et qu'on nommait *Léopard*, nom qui lui allait à merveille. On ne m'avait laissé ni couteau ni fourchette, et cet homme venait couper lui-même mes aliments avec son couteau portatif ; je ne pouvais donc manger qu'en sa présence et seulement avec une cuiller. Jamais je n'éprouvai tant de dégoût ni de vexations. Ma chambre était non seulement très malsaine et d'une malpropreté dégoûtante, mais infectée de puces et de punaises qui ne me laissaient pas un moment de repos. »

Fauche-Borel resta pendant trois semaines au secret et ce

ne fut qu'au bout de deux mois qu'il put obtenir de rentrer au Temple. Deux jours après son arrivée à la Grande-Force, il sollicita de nouveau l'appui de son compatriote, le sénateur Perregaux, par la lettre suivante :

De La Force, le 25 Prairial, an XII (14 juin 1804).

Monsieur le Sénateur,

Pardonnez si, dans ma position, j'ose vous adresser ce peu de lignes aussi peu soignées, mais je n'ai d'espoir qu'en vous et je réclame, au nom de ma famille malheureuse, au nom de l'humanité, votre générosité, en sollicitant vous-même ma liberté de Sa Majesté l'empereur. Au moment où je croyais toucher au terme de mon malheur, j'ai été transféré à la Force, où je pourrais être oublié si vous ne vous intéressez pas à mon sort. La clémence de l'empereur qui a fait grâce à des condamnés, rendra la liberté à un étranger qui n'a pris aucune part aux derniers événements et dont tout le tort est d'avoir été attaché d'amitié à un homme qui n'existe plus aujourd'hui<sup>1</sup>. Il y a neuf jours que je suis séparé de mon neveu, dont j'ignore le sort. N'abandonnez pas dans le malheur deux compatriotes, qui vous conserveront, ainsi que leur famille, une éternelle reconnaissance sur ce que vous daignerez faire pour eux. Deux ans de détention m'ont déjà coûté beaucoup et la Force étant plus dispendieuse que le Temple, je finirai par y ruiner mes affaires, qui ont déjà tant souffert de mon absence. On m'a assuré que sous peu de jours, Sa Majesté l'empereur donnera la liberté à nombre de prisonniers ; je tremble que mon transfert ne m'en excepte, si vous ne daignez pas faire une démarche directe en ma faveur au premier moment de votre commodité. Permettez-moi de compter sur vos bontés pour moi ; j'entends aussi la levée de mon secret, qui me devient pénible, et j'ai besoin de ma religion pour me préserver contre les idées noires qui, de temps en temps, viennent me surprendre, et il est un terme où l'homme le plus ferme ne peut plus supporter ses maux. Je suis victime de la calomnie du comte de Montgaillard<sup>2</sup>, et si vous obtenez pour moi

<sup>1</sup> On sait que Pichegrus avait été trouvé un matin étranglé dans son lit de la prison du Temple.

<sup>2</sup> Le comte de Montgaillard s'était trouvé mêlé aux entreprises de Fauche-Borel, en 1795. C'est lui d'abord qui avait été chargé par le prince de Condé d'amener Pichegrus au parti royaliste. Il chargea Fauche-Borel de la partie la plus dangereuse de l'entreprise, et quand ce dernier

une audience du grand juge<sup>1</sup> ou de M. Réal, je suis convaincu que je les désabuserai complètement. De grâce, monsieur, je vous en conjure, daignez vous occuper de moi, vous obtiendrez tout de l'empereur, qui a accordé tout récemment des grâces pour des personnes condamnées ; sa clémence s'étendra sur moi si j'ai le bonheur que vous lui en fassiez la demande. J'ose l'espérer de votre bonté et c'est dans cette attente que je me tranquillisera un peu sur ma situation, ayant été envoyé ici sans linge et sans argent, n'ayant pu encore communiquer au dehors pour m'en procurer. J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le Sénateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Louis FAUCHE-BOREL.

Le prisonnier de la Force pensa bien faire quelques jours plus tard, en s'adressant directement à l'empereur par une supplique qu'il pria le sénateur Perregaux de lui remettre. Il adressa à ce dernier, à cette occasion, la lettre suivante :

De la Force, 1<sup>er</sup> Messidor, an XII (20 juin 1804).

Monsieur le Sénateur,

C'est en grâce que je vous supplie d'obtenir de la clémence de Sa Majesté l'empereur la liberté de votre malheureux compatriote ; un seul mot de votre part peut tout obtenir dans un moment où on fait grâce même à des condamnés ; daignez, je vous en conjure, au nom de l'humanité et de toute ma famille, faire cette nouvelle démarche<sup>2</sup> et permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien vous charger de placer sous les yeux de l'empereur la suplique ci-jointe,

fut à la tête de la négociation, Montgaillard montra la plus grande jalouse et le plus complet mécontentement, surtout parce que l'agent anglais en Suisse, Wickam, fut initié dans toute cette intrigue politique. Il ne tarda pas, pour se venger, à livrer au Directoire les secrets des royalistes. C'est alors que ce gouvernement put rappeler Pichegru et emprisonner Fauche-Borel à Strasbourg. C'est en 1804 que Montgaillard publia son *Mémoire concernant la trahison de Pichegru* et les *Mémoires secrets de Montgaillard pendant les années de son émigration*. Il était alors employé par Napoléon, qu'il s'empressa de trahir, en 1814, pour servir de nouveau les Bourbons.

<sup>1</sup> Claude-Antoine Régnier, duc de Massa, ministre de la justice.

<sup>2</sup> Cette phrase semble montrer que le sénateur Perregaux avait, ensuite de la lettre précédente, parlé à l'empereur du désir de son compatriote, mais qu'il n'en avait obtenu, selon la coutume, qu'une réponse très vague.

que j'ai l'honneur de vous faire passer par mon parent. Deux années de détention ont bien expié les torts qu'on me fait sur mes rapports avec un homme qui n'existe plus.

Accordez-moi, je vous prie, la démarche que j'ose solliciter et permettez-moi d'espérer que vous l'appuyerez de votre crédit et que vous ne trouvez pas mauvais que je me réclame de vous dans cette circonstance. Je suis avec confiance et respect, monsieur le Sénateur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Louis FAUCHE-BOREL.

Fauche-Borel s'aperçut bientôt qu'il ne devait pas s'attendre à être libéré à brève échéance. Le maréchal Augereau vint, en effet, à cette époque-là, visiter la Grande-Force. « En passant devant la porte de ma chambre, dit notre compatriote dans ses *Mémoires*, il s'informa du prisonnier qui y était renfermé. On me nomma ; à quoi il répondit : « Oh ! pour celui-ci, ce n'est pas encore son tour de sortir ; » il y est pour longtemps.» Quelle sentence ! »

Fauche-Borel tomba malade, fut transporté à l'infirmerie et, le 16 août, fut réintégré à sa grande joie dans sa prison du Temple. Il n'était plus prévenu de conspiration comme lorsqu'il y était entré en 1802, mais seulement de manœuvres contre la sûreté de l'Etat.

Il profita de cela pour recommencer à solliciter sa mise en liberté. « J'écrivis à mon frère à plusieurs reprises, dit-il, qu'il ne me restait plus d'espoir que dans les bontés de S. M. le roi de Prusse, mon souverain, et il fut les solliciter en personne. Il obtint du roi les ordres les plus pressants pour le marquis de Lucchesini, son ministre en France, et il partit de suite pour Neuchâtel, d'où il se rendit, avec ma belle-sœur, à Paris. Là, par leurs démarches, ils cherchèrent l'un et l'autre à accélérer la décision qu'on promettait sans cesse et qui paraissait toujours suspendue. Ma belle-sœur, un jour de parade au Carrousel, se présenta à Napoléon et lui demanda avec assurance ma liberté. La manière dont il l'écouta et lui répondit lui fit comprendre que la liberté ne

tarderait pas à m'être rendue, bien qu'il y eût dans son ton de voix quelque chose de sec et de sévère.

« ... Enfin, après sept mois d'instances et de réclamations, après les sollicitations les plus vives de la part de tous les honnêtes gens de Neuchâtel et d'après une lettre de S. M. le roi de Prusse, Napoléon, fatigué aussi des démarches de M. de Lucchesini, fut, pour ainsi dire, forcé de m'accorder ma liberté. On y mit pour condition que je serais conduit par la gendarmerie sur le territoire de S. M. prussienne. »

C'est au milieu de février 1805 que Fauche-Borel sortit de la prison du Temple. Il était à peine en Allemagne depuis quelque temps qu'il recommença de nouvelles intrigues contre le gouvernement de Bonaparte. Celui-ci envoya à Berlin trois commissaires pour en demander l'extradition ou, à défaut, pour l'enlever. Il fut averti par la reine et eut le temps de s'échapper. Il se retira en Angleterre, où il put librement travailler en faveur des Bourbons jusqu'au déclin du premier Empire.

Après la chute de Napoléon, Fauche-Borel fit connaissance avec l'ingratitude des grands de ce monde. Toutes les promesses qui lui avaient été prodigueres depuis 1795 furent oubliées et il ne put presque pas approcher de Louis XVIII, qui avait été si accessible auparavant.

A l'époque des Cent-Jours, chargé à Vienne par le roi de Prusse d'aller remettre une lettre à Louis XVIII, qui avait alors sa petite cour à Gand, il fut soupçonné dans cette ville d'être d'intelligence avec l'ennemi et jeté en prison, au milieu de raffinements de dureté et d'injustice qu'il n'avait jamais eu à supporter de la part des policiers de Bonaparte. Il protesta en vain et ne fut remis en liberté que sur la demande formelle et sévère du représentant diplomatique de S. M. prussienne.

Après la seconde Restauration, il espéra que ses mérites et ses services seraient enfin reconnus et récompensés. Il n'en

fut rien. Il voulut alors nantir le public de sa conduite et de celle des hommes en faveur desquels il avait travaillé pendant plus de vingt ans, et il publia son *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*. Cet ouvrage fut saisi par la police et valut à l'auteur un long procès, qu'il finit cependant par gagner. « On devait croire que le gouvernement de Louis XVIII eût acquitté la dette du monarque, mais il n'en fut rien. Ce ne fut que plus tard que Monsieur, frère du roi, lui fit une pension de cinq mille francs sur sa cassette. Le gouvernement britannique se montra plus généreux et le gratifia d'une pension qu'il lui continua jusqu'à sa mort. Quant à la Prusse, elle le récompensa par des lettres de noblesse et le titre de conseiller d'ambassade. Pressé par ses inexorables créanciers, il usa d'un dernier moyen, ce fut de publier ses *Mémoires*, qui parurent en quatre volumes, en 1829. Mais il en fut pour ses frais, le public resta indifférent... Accablé de tant de revers, le malheureux Fauche-Borel perdit la tête. En juillet 1829, il se retira à Neuchâtel, et dès les premiers jours de septembre, les journaux annoncèrent que dans un moment de désespoir, il s'était jeté par la fenêtre et qu'il avait expiré sur-le-champ.<sup>1</sup> »

« Et ceux qu'il avait servis pendant trente ans, disait en matière de conclusion un journal de l'époque, ne s'en émurent pas plus que s'il se fût agi de votre mort ou de la mienne...»

Eug. MOTTAZ.

<sup>1</sup> Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâteloise*, I, 343-344.